

**Liste des pièces justificatives  
à joindre impérativement au dossier de demande  
d'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile**

- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport de la communauté européenne ou d'un extrait d'acte de naissance ou du livret de famille du demandeur et de son conjoint, concubin ou de la personne ayant conclu un pacte civil de solidarité,
- Ou si le demandeur est de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour,
- La photocopie en intégralité du dernier avis d'imposition ou de non-imposition des revenus déclarés par le demandeur et le cas échéant par son conjoint ou son concubin ou de la personne ayant un pacte civil de solidarité,
- La ou les photocopie du relevé annuel du ou des contrats d'assurance-vie du demandeur et le cas échéant de son conjoint ou de son concubin ou de la personne ayant conclu un pacte civil de solidarité, accompagnée de l'attestation dûment complétée figurant dans le dossier,
- La photocopie en intégralité du ou des derniers relevés des taxes foncières sur les propriétés bâties ou/et sur les propriétés non bâties, en tant que propriétaire ou usufruitier du demandeur et le cas échéant de son conjoint, concubin ou de la personne ayant conclu un pacte civil de solidarité,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur,
- Le certificat médical joint au dossier d'APA qui doit être complété par le médecin traitant du demandeur,
- Le questionnaire APA joint au dossier d'APA qui est à compléter par le demandeur et/ou avec l'aide de ses proches.
- Le formulaire de demande de la Carte Mobilité Inclusion (CMI)